

Union particulière pour le dépôt international des dessins et modèles industriels (Union de la Haye)

Assemblée

**Trente et unième session (13^e session extraordinaire)
Genève, 1^{er} – 9 octobre 2012**

RAPPORT

adopté par l'assemblée

1. L'assemblée avait à examiner les points suivants de l'ordre du jour unifié (document A/50/1) : 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 31, 37 et 38.
2. Le rapport sur ces points, à l'exception du point 31, figure dans le rapport général (document A/50/18).
3. Le rapport sur le point 31 figure dans le présent document.
4. En l'absence du président de l'assemblée, Mme Alexandra Grazioli (Suisse) vice-présidente, a présidé la réunion.

POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE LA HAYE

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/A/31/1.
6. Le président a ouvert la session et souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations des membres de l'Union de La Haye.
7. Le président a présenté le document H/A/31/1 intitulé "Rapport sur l'état d'avancement du programme de modernisation informatique (système d'enregistrement international de La Haye)". Le document visait à rendre compte de l'état d'avancement du programme de modernisation du système depuis la dernière session de l'Assemblée de l'Union de La Haye. Il servait également à informer les membres de l'Union de La Haye des modifications apportées aux principes d'exécution du programme et au calendrier correspondant.
8. En présentant le document, le président a rappelé à l'assemblée le transfert de l'emprunt auprès de l'Union du PCT à l'Union de Madrid pour le financement de la contribution de l'Union de La Haye au programme de modernisation informatique.
9. À l'invitation du président, le Secrétariat a fait le point sur les faits récents intervenus dans le système de La Haye, en particulier l'adhésion du Monténégro, du Tadjikistan et de la Tunisie à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels.
10. Le Secrétariat a également indiqué à l'assemblée que l'Espagne avait communiqué son consentement à l'extinction de l'Acte de Londres (1934) de l'Arrangement de La Haye depuis la dernière session de l'Assemblée de l'Union de La Haye, tenue en septembre 2011. Les autres États contractants de l'Acte de Londres qui n'avaient pas encore communiqué leur consentement à son extinction ont été instamment invités à le faire.
11. Le Secrétariat a rappelé aux délégations qu'il avait été décidé à la dernière session de l'assemblée de créer un groupe de travail chargé du développement juridique du système de La Haye et que la prochaine session du Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels se tiendrait du 5 au 7 novembre 2012.
12. L'assemblée
 - i) a pris note de l'état d'avancement de la phase I du programme,
 - ii) a pris note de l'état d'avancement de la phase II du programme,
 - iii) a pris note de la possibilité de réintroduction de la phase III du programme, et
 - iv) a pris note du transfert de l'emprunt auprès de l'Union du PCT à l'Union de Madrid.

[Fin du document]